



Comité technique local du Morbihan du 29 mars 2016

Declaration liminaire

Monsieur le président,

En introduction de cette déclaration liminaire, nous reviendrons sur le projet de Loi « Travail » en rappelant que pour notre Confédération **Force** Ouvrière ce texte modifie profondément et structurellement le Code du Travail organisant ainsi la casse des droits collectifs et de l'égalité républicaine.

Pour **Force** Ouvrière aucun aménagement de ce texte découlant des recommandations du Conseil de l'Union Européenne n'est acceptable et il doit purement et simplement être retiré !

De plus, nous considérons à **Force** Ouvrière, qu'il serait illusoire d'imaginer que dans le cadre du projet de Loi « Travail » les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause, tandis que le Statut Général, les statuts particuliers, et les droits et garanties induites resteraient immuables.

Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'analyse des dispositions statutaires de PPCR (protocole parcours professionnel carrière rémunération) que **FO** a refusé de signer et qui prévoit notamment de développer la mobilité et la perméabilité totale entre les trois versants de la fonction publique grâce à la mise en place de statuts interministériels.

Dans le cadre de cette mobilité le CPA (compte personnel d'activité), prévue dans le projet de Loi Travail, pourrait être utilisé pour évaluer l'employabilité de chaque agent public pour les besoins des restructurations. Mme Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction Publique déclarait récemment:
"il faut faire du CPA un instrument pour favoriser les passerelles entre les métiers. C'est en effet un bel outil de mobilité pour la fonction publique..."

Toujours dans le prolongement de ce protocole PPCR mortifère pour nos statuts particuliers, la mise en place du RIFSEEP (le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va demain, consacrer la mobilité des personnels en offrant à l'État employeur la possibilité de moduler le régime indemnitaire des agents en fonction de leurs changements d'affectation.

Le Code du travail gêne aujourd'hui le patronat, comme le Statut Général dérange le gouvernement. Pour **FO**, le premier comme le second sont les produits des luttes menées par des générations de salariés et de fonctionnaires pour obtenir de travailler dans la dignité et de percevoir la juste rémunération de leur travail. Pour les gouvernements qui se sont succédé depuis des décennies, il faudrait encore et toujours céder aux exigences du patronat. Pour embaucher, il faut pouvoir licencier sans entraves administratives ; pour embaucher, il est nécessaire de baisser le coût du travail ; pour assainir l'économie il faut baisser le niveau de la dépense publique.

Bien évidemment, l'absence de recettes générées par les cadeaux fiscaux et sociaux consentis aux entreprises depuis des années n'est pas visée par les tenants de la baisse constante et dogmatique de la dépense publique.

Alors même qu'aucun bilan des diverses exonérations de cotisations sociales n'a jamais été sérieusement effectué et surtout que leur impact en termes de création d'emplois n'a jamais été véritablement évalué, il

faudrait aujourd'hui porter atteinte aux droits des salariés au nom de la liberté d'entreprendre.

Ce combat contre le projet de Loi travail est le nôtre car il est celui de tous les salariés du privé comme du public, il est celui de tous ceux qui refusent la précarisation.

Demain à la DGFIP au nom de cette libéralisation, et pour baisser la dépense publique, des pans entiers de nos missions pourraient être externalisés.

D'ores et déjà et pour satisfaire aux orientations budgétaires du pacte de responsabilité auquel Force ouvrière continue de s'opposer, le gouvernement poursuit sa politique de remise en cause des services publics et notamment ceux de la DGFIP au travers d'un train de restructurations incessantes, de baisses des moyens de fonctionnement et de suppressions d'emplois massives.

En cette année 2016, 54 % des suppressions d'emplois seront supportées par la seule DGFIP qui aura perdu 20 000 agents depuis sa création en 2008.

Avec 23 suppressions d'emplois en 2016, la DDFIP du Morbihan n'échappe pas à ce véritable plan social qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues.

Les solutions préconisées par le Directeur Général pour justifier et tenter de palier à ces coupes franches incessantes dans les effectifs, résident dans un démembrement sans précédent du réseau de la DGFIP et le développement à marche forcée de la « e-administration ».

Le principal fil conducteur de sa politique consiste à réduire les coûts, au mépris des besoins de nos concitoyens et des conditions de travail des personnels.

Que dire du projet de back-office dans le secteur public local, de l'expérimentation de services facturiers et quid de la responsabilité du comptable de proximité, comptable principal d'une coquille vide qui n'aura plus le contrôle de rien ?

Que dire de la dématérialisation croissante dans le domaine des impôts des particuliers en termes de service rendu à nos concitoyens ?

Que dire encore de la retenue à la source présentée par le gouvernement comme une mesure de simplification pour les contribuables alors que nous comprenons bien qu'il n'en sera rien ?

Sur ce déploiement de la retenue à la source **F.O.**- DGFIP refuse de voir les personnels subir une nouvelle fois et sans moyens adaptés une charge de travail supplémentaire et donc une dégradation de leurs conditions de travail. **F.O.**-DGFIP et la Confédération **Force** Ouvrière restent farouchement opposés au principe de cette modification de la collecte de l'impôt considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue qui aurait pu être axée sur l'augmentation de la progressivité et de la redistribution de l'impôt sur le revenu, d'autant que pour **FO**, cette réforme du prélèvement n'offre pas pour les contribuables les garanties suffisantes notamment en termes de confidentialité.

Pour **FO** l'ensemble de ces processus à tendance lourde de dématérialisation, de concentration, de spécialisation, de mise en place de pôles et de backoffice vont à l'encontre des réalités vécues dans les services.

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFIP. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

Concernant l'accueil à la DGFIP, nous reviendrons aujourd'hui, sur la suppression de la prime pour l'emploi à compter du 1er janvier 2016 et son remplacement par la prime d'activité, avec un nouveau dispositif exclusivement géré par la CAF nécessitant une connexion internet volontaire des bénéficiaires sur son site.

Ne pouvant répondre à la demande de cette dernière de se voir communiquer la liste des anciens bénéficiaires de la PPE, secret professionnel oblige, la DGFIP, décidément incorrigible, n'a rien trouvé de mieux que de transformer les micros ordinateurs de réforme en bornes pour le libre accès aux usagers dans les centres des finances publiques les plus fréquentés.

Alors qu'avec les réductions d'horaires d'ouverture au public et autres invitations à désintoxiquer les "usagers du guichet", la DGFIP prétend réduire la fréquentation de ses centres pour mieux les supprimer, La voilà qui renoue avec la recette qui a fait son succès avec la taxe d'habitation des retraités en générant par cette initiative des flux d'usagers que les agents ne seront pas en capacité de renseigner. Épuisés et désabusés, les agents des finances publiques n'avaient vraiment pas besoin de ce nouveau «CAF-ouillage», manifestation supplémentaire de l'estime que leur porte le Directeur Général.

Concernant l'ordre du jour de ce CTL, nous reviendrons rappeler nos positions sur tous les points à l'ordre du jour et notamment celui en lien avec la fermeture annoncée de 3 postes comptables : Allaire, Belz et Elven à l'horizon 2017.

La fermeture d'Elven n'a pas faut-il le rappeler recueilli l'assentiment des élus locaux et de la population

Il en est de même pour le transfert d'Allaire vers Redon qui non seulement recueille un avis défavorable des 9 conseils municipaux des communes concernés par ce transfert mais qui de plus recueille un avis défavorable de la DRFIP de l'Ille et Vilaine.

Cet avis exprimé au cours du CTL du 24 mars de la DRFIP35 devant les organisations syndicales indique que « **toutes les conditions ne sont pas remplies, que la DRFIP 35 n'est pas demandeuse d'un tel transfert, que les conditions ne sont pas satisfaites, et que le DRIFP du 35 n'entend pas servir de cobaye** ».

Concernant le réseau du Morbihan, nous reviendrons, sur la demande de vote pour avis faite par la DDFIP du Morbihan, au sujet d'un futur transfert de l'activité hospitalière de la Trésorerie de Quimperlé, vers la Trésorerie spécialisée de Lorient Hôpitaux-HLM. **Un vote pour avis qui semble tout à fait prématuré quand ce même sujet n'a pas encore fait l'objet d'un point d'information dans le cadre de l'ordre du jour du CTL de Finistère.**

Dans le cadre de ce CTL nous vous demandons donc Monsieur le Président que tous les éléments susceptibles d'améliorer la transparence et la qualité du dialogue social puissent être portés à l'information des représentants des personnels et que le protocole concernant les restructurations de service, à nouveau rappelé par la note d'orientation du CHS CT de février 2016, **impliquant une consultation le plus en amont possible du CHSCT telle que prévue au chapitre 5-3 de la note d'orientation soit enfin appliquée dans le Morbihan.**

Les élus FO-DGFIP 56

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
Section du Morbihan

35 Bd de la Paix

56019 VANNES Cedex

tél : 06 80 90 22 02 ou mail : fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>